

Mais, que l'enregistrement consigne ou non ces faits et les fluctuations auxquelles les navires sont soumis quant à la propriété, et spécialement la *propriété canadienne*, la partie des registres qui la concerne n'est pas compilée et elle n'est pas mise en tableau dans les rapports du ministère de la marine et des pêcheries, lesquels donnent purement et simplement l'addition du tonnage enregistré au Canada,—que les navires appartiennent dans une proportion plus ou moins grande à des habitants du Canada ou à des étrangers au Canada.

Tout ceci est si clair, que je m'étonne qu'il puisse échapper à l'intelligence la plus ordinaire. Les relevés de la marine contiennent une classe de renseignements, et ceux du recensement une autre classe ; ils ne peuvent ni se remplacer ni se contrôler, et ils ne sauraient s'accorder, à moins que ce ne soit par une coïncidence toute fortuite et inattendue. La seule relation qu'ils aient entre eux, c'est qu'ils se rattachent à des sujets analogues.

*Les changements qui ont eu lieu, entre les deux Recensements, dans la propriété des terres dans les districts.*

Naturellement, les changements qui se produisent dans l'étendue des terres possédées par les habitants de chaque district sont constants ; s'il n'en était pas ainsi, ce serait un signe de stagnation complète dans les transactions s'exerçant sur la propriété foncière, dans un pays où plusieurs millions d'acres de terre à l'état primitif appartiennent à des particuliers, où des millions et des millions de terres de la couronne sont à vendre, et quand les deux recensements établissent que la propriété privée de terres, au Canada, a véritablement subi, entre les années 1871 et 1881, une augmentation de plusieurs millions d'acres.

Ce qui étonne surtout les critiques, c'est que dans plusieurs districts l'étendue de terres possédées est moindre en 1881 qu'elle n'était en 1871, et énormément plus faible dans quelques-uns. Mais les chiffres du Recensement sont tout simplement l'expression de faits dont le raisonnement seul démontre l'existence nécessaire. C'est précisément dans les districts où se trouvait anciennement la plus grande étendue de terres en friche possédées, que cette étendue doit diminuer dans de vastes proportions. Et pourquoi ? Simplement à cause des changements qui se produisent dans la résidence des propriétaires ou dans les limites des districts, et parce que ces terres devaient être vendues, et l'ont été effectivement dans une large mesure, à des habitants d'autres districts. En 1871, la ville de Québec avait 2,632,874 acres de terres possédées, et seulement 588,117 en 1881 ; mais le comté de Québec, qui entoure la ville, n'avait que 363,727 acres possédés en 1871, et 1,078,005 en 1881. Un simple déménagement de grands propriétaires, des limites de la ville au district voisin, explique l'énorme variation survenue dans les chiffres ; et si, allant aux informations, on apprend que des centaines de milles d'acres de terres en friche appartenant à des habitants de Québec ont été vendus à des habitants d'autres districts, comme l'ont été de vastes étendues situées à Anticosti, dans les cantons de l'Est, dans les seigneuries de Beaupré, Fossambault et dans plusieurs autres localités, l'étonnement tombe de lui-même.

Il est d'autres changements dus à d'autres causes que celles qui viennent d'être mentionnées, par le fait que le remaniement de certaines circonscriptions électorales, venant après le recensement de 1871, a rendu plusieurs districts de recensement très différents en 1881 de ce qu'ils étaient en 1871, sous le rapport du territoire, de la population et sous tous les autres rapports.

Donc, ici encore, ce n'est pas le Recensement qui est pris en flagrant délit de "faussetés extravagantes, etc., etc.," mais ce sont ses critiques.

Les mêmes observations s'appliquent aux lots de village, aux maisons, magasins, ateliers et navires ; la chose est tellement évidente, que ce serait faire insulte à l'intelligence du lecteur que d'insister sur ce point et de suivre cette méthode fantaisiste de critique.